



SEANCE DU 26 JUIN 2025

Nombre de membres :

En exercice : 15
Présents : 8
Pouvoirs : 3
Absents excusés : 5
Absents : 2
Votants : 11

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ LE VINGT-SIX JUIN à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 19 JUIN 2025, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BARBIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. François BARBIER, Mme Elisabeth MOLLARD, M. Jean-Luc MATTEL, Mme Gaëlle BLANCHARD, M. Michel BOUVARD, M. Bertrand DOLIGEZ, Mme Marielle MERMOUD, Mme Noëlle GRAVAUD.

ABSENTS EXCUSES : M. Michel BELIN (donne pouvoir à Elisabeth MOLLARD), M. Florian GIBIER (donne pouvoir à François BARBIER), M. Jean-Christophe DOMINGUEZ (donne pouvoir à Gaëlle BLANCHARD), Mme Peggy LE BRUCHEC, Mme Marie-Noëlle LAVERTON.

ABSENTS : M. Etienne JACQUET, M. Antoine BOISSET.

**OBJET : PORTAGE FONCIER PAR L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE HAUTE-
SAVOIE (EPF 74) DEL2025-085**

Rapporteur : Michel BOUVARD

La collectivité a sollicité l'intervention de l'EPF 74 pour acquérir des biens immobiliers situés sur la commune des CONTAMINES-MONTJOIE (74170), dont la désignation est la suivante :

Aux CONTAMINES-MONTJOIE (74170), lieudit « LA FAVIERE », Un terrain à bâtir,

Figurant ainsi au cadastre :

Section	Numéro	Lieudit	Surface (m ²)
A	1972	LA FAVIERE	2803
A	1969	LA FAVIERE	33

La commune des CONTAMINES-MONTJOIE sollicite l'intervention de l'EPF en vue d'acquérir les parcelles non bâties, susvisées, situées au nord du chef-lieu de la commune, dans un secteur résidentiel.

L'acquisition de ce terrain, qui a obtenu un permis d'aménager et qui a été viabilisé, permettra à la commune de réaliser un petit projet immobilier pouvant accueillir de la mixité sociale et plus particulièrement des logements en accession sociale sous forme de BRS.

L'objectif de cette opération est de créer des logements permanents pour les ménages travaillant dans la vallée, secteur où les prix de l'immobilier sont élevés.

Cette acquisition entre dans le cadre du Programme Pluriannuel (2024/2028), Thématique : **LOGEMENT POUR TOUS** : Logements minimum 30 % ou Logements abordables : BRS opération comprenant de logements libres ; portage sur 4 ans, remboursement à terme.

Dans sa séance du 21/03/2025, le Conseil d'Administration de l'EPF a donné son accord pour procéder à ce portage, réalisé sur la base d'un avis du service des domaines et **pour la somme totale de huit cent cinquante mille euros (850 000,00 €).**

La convention pour portage foncier demeure ci-annexée.

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L324-1,

Vu les statuts de l'EPF 74,

Vu le PPI (2024/2028),

Vu le Règlement Intérieur de l'EPF 74,

Vu les modalités d'intervention, de portage et de restitution définies dans la convention de portage foncier entre la Collectivité et l'Etablissement Public Foncier de Haute-Savoie,

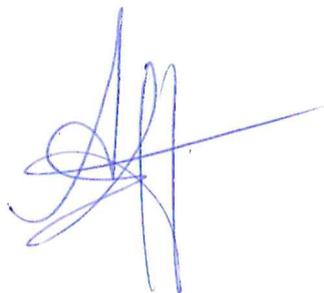
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Pour : 11	Contre :	Abstention :
------------------	-----------------	---------------------

Article 1 : D'APPROUVER les modalités d'intervention, de portage et de restitution des biens.

Article 2 : D'AUTORISER le Maire ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes et conventions nécessaires à l'application de la présente délibération.

En Mairie, le 26 juin 2025
Le secrétaire de séance,



En Mairie, le 26 juin 2025
Le Maire,
François BARBIER



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Affichée le
Acte certifié exécutoire le
Télétransmis en sous-préfecture le
Publié le